

LA PEINE CAPITALE

L'ABOLITION DE LA PEINE CAPITALE

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): Vu l'incertitude entourant la question de la peine capitale et considérant le cas porté à l'attention de la Chambre par le député d'York-Humber et l'incertitude qui règne dans l'esprit de ceux qui attendent leur exécution, puis-je demander si le gouvernement songe à présenter une mesure en vue de l'abolition de la peine capitale?

L'hon. L. T. Pennell (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, je remercie le très honorable représentant de m'avoir donné préavis de son intention de poser cette question. Je le remercie aussi d'avoir soulevé un sujet très important. Le gouvernement a envisagé la question et, s'il songe à modifier la loi actuelle, une déclaration sera faite au moment opportun et aussitôt que possible.

L'hon. M. Fulton: Dans l'intervalle, la loi actuelle sera-t-elle appliquée?

L'hon. M. Pennell: La loi est appliquée.

L'hon. M. Lambert: Permettez-moi d'être d'un autre avis.

Le très hon. M. Diefenbaker: A combien s'élevaient présentement, à la connaissance du ministre, les prisonniers attendant leur exécution?

L'hon. M. Pennell: Le très honorable représentant reconnaître que je parle de mémoire; sauf erreur, il y en a 9 ou 10.

LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

LES DISPOSITIFS DE SÉCURITÉ DES AUTOMOBILES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Heward Graffey (Brome-Missisquoi): Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au ministre de l'Industrie, vu que les études portant sur un code de dispositifs de sécurité dans les automobiles se sont terminées la semaine dernière à Ottawa, si le gouvernement songe à faire adopter une loi sous la forme d'un code régissant la vente des automobiles au public.

L'hon. C. M. Drury (ministre de l'Industrie): Monsieur l'Orateur, nous songeons à présenter une mesure législative appropriée dans les domaines qui relèvent de la compétence du gouvernement fédéral.

LES ANCIENS COMBATTANTS

LE RAPPORT DE LA COMMISSION DES PENSIONS—LA MAJORATION DE LA PENSION AUX INVALIDES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): J'aimerais poser au ministre des Affaires des anciens combattants une question qui intéresse présentement bon nombre d'anciens combattants du Canada et leurs familles. Le ministre peut-il dire à la Chambre quand il compte déposer le rapport du juge Woods sur l'organisation de la Commission canadienne des pensions et quand proposera-t-on une loi augmentant les pensions aux invalides victimes de la guerre et les allocations aux anciens combattants.

L'hon. Roger Teillet (ministre des Affaires des anciens combattants): Monsieur l'Orateur, j'aimerais tout d'abord remercier le député de m'avoir prévu qu'il soulèverait aujourd'hui cette question. Pour répondre à la première partie de la question, je dirai que nous sommes heureux que l'intérêt soulevé par l'enquête Woods et les témoignages qui y ont été rendus ont été tels que l'enquête a duré plus de mois que bon nombre d'entre nous avaient prévu. Je ne le regrette pas. Ce délai reflète l'importance de la question. Lorsque nous recevrons le rapport, j'espère qu'il se révélera très utile pour nous tous.

Quant à la date à laquelle ce rapport sera reçu, je dois dire qu'elle est encore imprécise, mais j'espère le recevoir d'ici un mois environ. Le député comprendra, je pense, que je n'insisterai pas auprès du président de cette commission d'enquête pour qu'il hâte la présentation de son rapport. Je suis sûr qu'il le fera aussitôt que possible.

Quant à la deuxième partie de la question, à la première occasion j'espère présenter à la Chambre une mesure, sous forme de crédit, j'imagine, puisque nous traiterons plus tard des modifications à cette loi. La mesure traitera des pensions d'invalidité de guerre et allocations de guerre des anciens combattants. Cela je le ferai assurément. Le gouvernement a pris une décision à ce sujet et je tiens à présenter cette mesure le plus tôt possible.

J'en profite aussi pour répondre à une question qui m'a été posée jeudi dernier par le très honorable chef de l'opposition à propos des allocations de guerre aux anciens combattants. Je n'ai pas l'intention de recommander un changement de principe à l'égard de cette loi. Cependant, certaines mesures visant les plafonds de revenu seront présentées lorsque je saisirai la Chambre des modifications dont j'ai parlé.